

# CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.772  
31 juillet 1997

FRANCAIS

---

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SEPT CENT SOIXANTE-DOUZIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 31 juillet 1997, à 11 h 30

Président : Mme Krasnohorská (Slovaquie)

La PRESIDENTE : Je déclare ouverte la 772ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Permettez-moi tout d'abord, au nom de la Conférence et en mon nom propre, de souhaiter la bienvenue au Directeur adjoint de l'Agence américaine pour le contrôle des armements et le désarmement, l'Ambassadeur Ralph Earle, qui sera notre premier orateur. Sa présence de nouveau parmi nous aujourd'hui, alors que la Conférence recherche activement les bases lui permettant de s'engager dans ses travaux de fond, atteste de l'intérêt continu que porte son Gouvernement à notre conférence. Je suis sûre que sa déclaration sera suivie avec un profond intérêt par tous.

J'invite l'Ambassadeur Earle à prendre la parole.

M. EARLE (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Je puis vous assurer que ma venue tardive ne témoigne en aucun cas d'un quelconque désintérêt pour les activités de cette conférence. Nous avons été informés que la réunion débiterait à 11 h 30 mais, quoi qu'il en soit, je vous prie de m'excuser.

Comme vous l'avez indiqué, il y a déjà quelque temps que je ne suis pas venu ici; il y a un peu plus de deux ans que je n'ai pas eu l'honneur de m'adresser à la Conférence du désarmement, mais je suis venu un certain nombre de fois entre-temps. En tout état de cause, c'est pour moi un plaisir que d'être à nouveau ici et de m'exprimer devant un organe dont la composition a été considérablement élargie.

Permettez-moi tout d'abord, Madame la Présidente, de vous adresser les remerciements de la délégation américaine pour la compétence et la détermination dont vous avez fait preuve dans vos efforts pour faire avancer l'important travail de cette conférence. La décision de la Conférence de nommer quatre coordonnateurs spéciaux, dont le Coordonnateur spécial sur les mines antipersonnel, décision prise fin juin, est en grande partie le fruit de votre dynamisme et nous soutiendrons sans réserve les efforts que vous entreprendrez dans les semaines à venir, de même que ceux des quatre coordonnateurs spéciaux.

Permettez-moi en premier lieu ce matin de revenir sur la déclaration prononcée par le Président Clinton devant l'Assemblée générale des Nations Unies le 24 septembre dernier, date à laquelle il est devenu le premier chef d'Etat signataire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dont le texte a été négocié dans cette salle. Il a souligné l'importance du TICE, puis a décrit les grandes lignes d'une action à entreprendre pour diminuer encore les risques liés aux armes de destruction massive et aux autres armes qui tuent et mutilent sans discrimination. Ce jour-là, à New York, le Président Clinton a défini six objectifs qui nous concernent tous : entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques; entrée en vigueur de START II et négociation de nouvelles réductions des arsenaux nucléaires américain et russe; renforcement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; renforcement de l'application de

(M. Earle, Etats-Unis d'Amérique)

la Convention sur les armes biologiques ou à toxines; négociation d'une interdiction mondiale des mines terrestres antipersonnel; et négociation, dans le cadre de cette conférence, d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. J'aimerais revenir sur chacun de ces objectifs avec vous et vos collègues et évaluer brièvement les progrès que nous avons faits vers leur réalisation. Dans l'ensemble, depuis l'allocution du Président devant l'Assemblée générale, nous avons fait des progrès importants sur les quatre objectifs qui ne concernent pas directement la Conférence du désarmement, à savoir les quatre premiers. En premier lieu, nous le savons tous, la Convention sur les armes chimiques est entrée en vigueur le 29 avril, la première conférence des Etats parties a eu lieu à La Haye en mai et les premières inspections sur place ont déjà eu lieu, notamment aux Etats-Unis. Les parties ont commencé à mettre en oeuvre la Convention au niveau mondial. Des Etats parties ont fait des déclarations qui nous permettront de mieux connaître les arsenaux chimiques de la planète. En résumé, cette Convention, considérée par certains comme un traité de maîtrise des armements tout juste bon à nous donner bonne conscience, est déjà en train de prouver sa valeur, et je ne suis pas mécontent du fait que les Etats-Unis soient un des premiers Etats à avoir signé Cette convention, si laborieusement négociée dans le cadre de cette conférence. Depuis la semaine dernière, la Convention compte plus de 165 signataires et près de 100 parties. Nous invitons les Etats qui ne l'ont pas encore signée ou ratifiée à le faire sans tarder.

En deuxième lieu, les Etats-Unis et la Fédération de Russie ont pris de nouvelles mesures pour réduire le nombre d'armes nucléaires en leur possession. Nous travaillons à la mise en oeuvre de traités qui vont bien au-delà de tout ce qu'on pouvait imaginer au début des années 70 ou même au milieu des années 80. Nous nous efforçons, pour reprendre les termes employés dans la décision prise en mai 1995 à l'issue de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP et intitulée "principes et objectifs", d'aller systématiquement et progressivement de l'avant afin de réduire les armements nucléaires dans le monde.

En mars dernier, au sommet d'Helsinki, les Présidents Clinton et Eltsine ont décidé qu'immédiatement après l'entrée en vigueur du Traité START II, les Etats-Unis et la Russie entameraient des négociations en vue d'un accord START III. Cet accord permettra de ramener à 2 000 ou 2 500 le nombre d'ogives stratégiques déployées par les Etats-Unis et la Russie. Il s'agirait là d'une diminution de 80 % par rapport aux niveaux records de la guerre froide, soit beaucoup plus que START II, qui prévoit tout de même une diminution des deux tiers.

Autre événement majeur également survenu à Helsinki : les Présidents Clinton et Eltsine ont décidé que les négociations sur START III seraient les premières à envisager des mesures relatives à la transparence dans le domaine des stocks d'ogives nucléaires stratégiques et à la destruction de ces ogives. Dans le cadre des accords précédents de maîtrise des armements stratégiques, les deux parties avaient décidé de limiter et réduire les lanceurs et les vecteurs. Les nouvelles mesures viseront à rendre irréversibles des réductions

(M. Earle, Etats-Unis d'Amérique)

massives. Evidemment, pour parvenir à cet objectif, la Russie doit d'abord ratifier le Traité START II, mais nous croyons que les accords d'Helsinki faciliteront cette ratification.

En troisième lieu, le processus de renforcement du Traité sur la non-prolifération, pierre angulaire du régime de non-prolifération des armes nucléaires et partie intégrante du système international de sécurité, est déjà bien avancé. En avril dernier, la première des trois réunions du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de l'an 2000 a lancé avec succès le renforcement du processus d'examen du Traité décidé par la Conférence d'examen et de prorogation de 1995. Cette réunion a jeté des bases solides pour l'élaboration de recommandations quant aux principes, aux objectifs et aux moyens d'assurer la pleine mise en oeuvre du TNP, y compris une adhésion universelle.

Nous nous félicitons de l'adhésion de l'Angola, de Djibouti et d'Oman, ainsi que de l'intention d'adhérer annoncée par le Brésil le 20 juin dernier. Lorsque le Brésil sera devenu partie, seuls quatre Etats resteront encore à l'extérieur du régime du Traité.

Des garanties internationales effectives sont un préalable indispensable à une non-prolifération effective. En mai dernier, un accord a été trouvé concernant un modèle de protocole qui devrait renforcer l'efficacité des garanties internationales et doter l'Agence internationale de l'énergie atomique de moyens plus étendus pour détecter les activités nucléaires non déclarées. Ces efforts marquent l'aboutissement et le succès du programme de l'AIEA dénommé "93 plus 2", lancé à la suite de la découverte du programme clandestin de réalisation d'armes nucléaires de l'Iraq. Ce renforcement des garanties réduira sensiblement le risque de voir des pays se doter secrètement d'arsenaux nucléaires.

En quatrième lieu, je note avec satisfaction que le Groupe spécial des Etats parties à la Convention sur les armes biologiques ou à toxines est actuellement et jusqu'à demain réuni en session à Genève. Dans son intervention du mois de septembre devant l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président Clinton a demandé la conclusion rapide d'un protocole obligatoire destiné à renforcer le respect de la convention. Sur cette base, nous continuerons de travailler avec acharnement pour parvenir à cet objectif dès que possible. Développer la confiance dans le respect de la convention représente un effort vital, particulièrement au regard des tentatives troublantes pour mettre au point et déployer des armes biologiques ou à toxines.

Les progrès vers ces différents objectifs sont tangibles et constants. Pourtant, la situation concernant une interdiction des mines terrestres antipersonnel et un arrêt de la production de matières fissiles, deux domaines dans lesquels la Conférence du désarmement peut jouer un rôle déterminant, apparaît malheureusement plutôt sombre, malgré le caractère éminemment prioritaire de ces deux questions.

(M. Earle, Etats-Unis d'Amérique)

Pour ce qui est d'une interdiction universelle des mines terrestres antipersonnel, nous félicitons l'Ambassadeur Campbell, de l'Australie, d'avoir été nommé coordonnateur spécial chargé de cette question. Nous avons pleine confiance en ses compétences et espérons que ses efforts aboutiront à l'ouverture prochaine de négociations dans le cadre de cette conférence.

Nous saluons également l'initiative prise en la matière par le Gouvernement canadien. Le processus d'Ottawa a donné une nouvelle vigueur et un nouvel élan au travail d'ensemble qui doit être entrepris par la CD en ce qui concerne les mines. Nous espérons que ce processus donnera des résultats dont la Conférence du désarmement est pour l'heure incapable. Le processus d'Ottawa et les négociations de la Conférence du désarmement se complètent et s'enrichissent mutuellement. On peut donc parler de complémentarité. Il n'y a par conséquent pas lieu de craindre des interférences entre les deux.

La CD peut atteindre des objectifs que le processus d'Ottawa n'est pas tenu d'atteindre. Les Etats qui devraient signer le Traité d'Ottawa sont ceux qui, dès à présent, sont prêts à prendre l'engagement d'éliminer toutes leurs mines terrestres antipersonnel avant une date déterminée. En revanche, la CD comprend un grand nombre d'Etats qui ne sont pas prêts à prendre un tel engagement aujourd'hui, des Etats qui nous laissent peu de raisons de croire qu'ils signeront le Traité d'Ottawa ultérieurement.

On peut juger de l'intérêt de négocier une interdiction des mines antipersonnel dans le cadre de la CD rien qu'en jetant un regard dans cette salle. Au 27 juin, plus de la moitié des Etats membres de la CD, dont les Etats-Unis, ne se s'étaient pas associés à la déclaration de Bruxelles du processus d'Ottawa. Comme l'a souligné le représentant de l'Ukraine dans son intervention de mardi dernier, ces pays représentent plus de la moitié de la population et de la production économique mondiales et plus de la moitié de l'activité historique en matière de mines antipersonnel; l'idée d'éliminer leurs mines dans un proche avenir pose des problèmes de sécurité à la plupart d'entre eux.

Nous croyons que des négociations à la Conférence du désarmement peuvent prendre en compte ces préoccupations, y compris les nôtres. Ainsi, la tâche de la CD demandera plus de temps que le processus d'Ottawa, mais, à la différence de ce dernier, le traité auquel elle aboutira imposera une interdiction aux principaux producteurs, détenteurs et exportateurs de mines.

L'importance d'une telle interdiction mondiale est à la mesure du nombre de personnes victimes des mines dans le monde, du fait du mépris de certains groupes et individus envers les accords internationaux et les considérations humanitaires; le seul moyen de mettre fin à l'utilisation irresponsable des mines antipersonnel est d'en supprimer la source. Pour que cet objectif puisse être atteint, il faut que l'accord vise aussi les exportateurs potentiels. La plupart de ces exportateurs soutiendront probablement d'autant plus un accord interdisant, notamment, l'exportation des mines antipersonnel, si ce dernier est négocié avec leur participation dans le cadre de la CD.

(M. Earle, Etats-Unis d'Amérique)

Ceci nous amène à la question du mandat de négociation d'une interdiction des mines antipersonnel à la Conférence. Le 15 mai, ici même, le Directeur de l'Agence de la maîtrise des armements et du désarmement, John Holum, a souligné que les Etats-Unis soutenaient sans réserve le mandat proposé par les délégations japonaise et hongroise. Lorsque nous commencerons le travail, de nombreux membres de la CD feront probablement des propositions qui contribueront à façonner l'accord. Un mandat élargi ne préjugera en rien de la position de quiconque dans les négociations et permettra une ouverture immédiate de ces négociations. Toutefois, s'il se révélait utile de préciser ou modifier ce texte pour répondre aux préoccupations spécifiques d'autres délégations, telles que la nécessité d'une approche par étapes, nous pensons qu'il appartient au Coordonnateur spécial d'examiner ces précisions et modifications. Dans ce cas, nous devrions être capables de décider rapidement d'un mandat acceptable comme cadre des négociations.

J'en viens à présent au traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. La négociation et la conclusion d'un tel traité par la Conférence du désarmement constituerait une mesure importante dans le processus général de désarmement nucléaire. Ce traité rendrait obligatoire la vérification de l'ensemble de la production de matières fissiles et plus particulièrement des installations de retraitement et d'enrichissement, ainsi que des matières fissiles nouvellement produites dans tous les pays dont la production ou les installations de production ne sont pas actuellement soumises aux garanties. Il s'appliquerait sans distinction à toutes les parties, y compris les Etats dotés d'armes nucléaires. Il érigerait les déclarations d'intention des Etats dotés d'armes nucléaires concernant l'arrêt de la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes nucléaires en obligation internationale juridique, et vérifiable, et compliquerait singulièrement une éventuelle inversion de ces politiques.

J'invite chacun de vous à imaginer les retombées positives qu'un traité d'arrêt de la production de matières fissiles aurait sur les efforts parallèles visant à démanteler des ogives nucléaires, à placer sous garanties les matières fissiles qui ne sont pas considérées comme indispensables à la sécurité nationale et à opérer de nouvelles réductions importantes des armements nucléaires, voire à les éliminer complètement. Ces efforts pourraient être mis à mal si la production hors garanties de matières fissiles n'était pas interdite.

Sans un tel traité, les chances d'atteindre l'objectif ultime que constitue le désarmement nucléaire seraient bien moindres. Pour ce qui est des négociations de l'après-START III, il serait bien plus difficile d'opérer des réductions des armements nucléaires si une interdiction de la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes n'était pas consacrée dans un traité qui donne l'assurance que la communauté internationale serait en mesure de détecter toute production clandestine. Comme l'a dit le Président Clinton dans le message qu'il a adressé à la Conférence au mois de janvier, "fermer effectivement le robinet des armes nucléaires est une étape nécessaire sur la voie, et aiderait grandement à se rapprocher, de l'objectif du désarmement nucléaire". La force de la CD est d'être capable de négocier

(M. Earle, Etats-Unis d'Amérique)

des accords détaillés. Aujourd'hui, elle a l'occasion de négocier l'arrêt de la production de matières fissiles et une interdiction des mines terrestres antipersonnel. Nous devons agir tant qu'il est encore temps.

Malgré les avantages évidents de négociations à la Conférence du désarmement sur une interdiction des mines et la production de matières fissiles aux fins d'explosifs nucléaires, certains Etats ont proposé des conditions qui ont entravé le travail proprement dit. La première de ces conditions est que le "prix à payer" pour la négociation soit la création d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire. La deuxième condition, qui va de pair avec la première, est que ledit comité spécial négocie l'élimination des armes nucléaires selon un calendrier déterminé.

La délégation américaine a, à maintes reprises, insisté sur le fait que de telles conditions auront des effets opposés aux effets escomptés. Accepter ce genre de couplage ne ferait que nuire à l'efficacité des négociations.

Le seul moyen réaliste de poursuivre la réduction des armements nucléaires réside dans le processus START, et, plus tard, dans un processus multilatéral associant les autres Etats dotés d'armes nucléaires. Je pense que la plupart des membres le reconnaissent. Je crois également que la plupart des membres reconnaissent aussi qu'il ne serait pas réaliste d'assortir le désarmement nucléaire d'un calendrier, malgré les appels superficiels lancés dans ce sens. Je puis vous assurer, par expérience, que si l'Union soviétique et les Etats-Unis avaient, à la fin des années 60, décidé de négocier un calendrier pour un désarmement nucléaire au lieu des accords SALT I et SALT II, nous en serions encore aujourd'hui à parler de conditions et de scénarios hypothétiques.

Permettez-moi, en conclusion, de rappeler la remarque faite ici même, le 15 mai dernier, par John Holum, Directeur de l'Agence de la maîtrise des armements et du désarmement : l'efficacité future de cet organe dépend dans une large mesure de sa capacité à interdire la production de matières fissiles et à éliminer les mines terrestres antipersonnel. Sur les six objectifs énoncés par le Président Clinton il y a plus de 10 mois, les deux objectifs que je viens de citer sont ceux pour lesquels les progrès ont été les plus lents. Nous avons perdu trop de temps pour un résultat insuffisant et l'avenir de cet organe n'apparaît pas beaucoup plus brillant aujourd'hui qu'en mai dernier. Mais nous pouvons faire changer les choses d'ici septembre.

La PRESIDENTE : Je remercie l'Ambassadeur Earle de sa déclaration.

Je n'ai plus d'orateurs inscrits pour aujourd'hui. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole à ce stade ? Ce n'est pas le cas.

(La Présidente)

L'Ambassadeur Mounir Zahran, de l'Egypte, m'a demandé de vous informer qu'il tiendra des consultations informelles ouvertes à tous sur l'efficacité et l'amélioration du fonctionnement de la Conférence du désarmement, le mardi 12 août à 15 heures, dans cette salle. Mes consultations montrent que les délégations apprécient le travail entrepris par l'Ambassadeur Mounir Zahran. Des délégations ont exprimé le souhait que les trois autres coordonnateurs spéciaux tiennent des consultations informelles ouvertes à tous. J'aimerais donc les encourager à considérer la possibilité de tenir de telles consultations.

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le jeudi 7 août à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 50.

-----